

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 10 octobre 2013

Présidence: M. Moritz de HADELN

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal N° 49 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal;
ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;


décide

- I. d'adopter la révision du Règlement du Conseil communal, amendé aux articles suivants:
11 ; 12 ; 15 ; 27 ; 36 ; 41 ; 51 ; 52 ; 53 ; 59 ; 63 ; 64 ; 66 ; 71 ; 73 ; 80 ; 114 ; 129.

Le présent Règlement entre en vigueur dès son approbation par le Chef du Département concerné.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:


Moritz de Hadeln



La secrétaire:


Mireille Tacheron